

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 280

AMENDEMENT

présenté par

M. Gabarron, Mme Blanc, M. Dessigny, M. Fouquart, Mme Hamelet, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lioret, M. David Magnier, Mme Parmentier, Mme Rimbart et Mme Roullaud

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.